

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2026

Délibération n° DL-260929-120

Budget principal 2026 de la Commune - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Date de la convocation :
23 septembre 2026

Conseillers en exercice : 29
Présents : 20
Procuration : 8

Votants : 28
Pour : 28

Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-six, vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Stéphane BERGONNIER, Mme Laurence BLANC, M. Bernard CAPUS, M. Denis DEMERSSEMAN, adjoints au Maire - Mme Bernadette MARC, M. André SIMON, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Laure GUET, M. Stéphane MARLIAC, Mme Muriel PHILIPPE, Mme Laurence ORCIVAL, M. Cédric PALLUEL, Mme Cyndie SOMPAYRAC, Mme Amélie LACOMBE, M. Sébastien MOREAU, M. Stéphane FILLION, M. Mathieu SYNOWIECKI, M. Charles PICHERY, Conseillers municipaux.

Excusés : Mme Nathalie MARCHAND (procuration à M. Sébastien MOREAU), Mme Nadia OULD AMER (procuration à Mme Marie-Laure GUET), Mme Andrée GINOUX (procuration à M. Stéphane BERGONNIER), M. Christian JOUVE (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Marie-Claude DRABEK (Procuration à Mme Laurence BLANC), M. Jean-Pierre CABARET, M. Christian RIGAL (procuration à M. Bernard CAPUS), Mme Manon STEMMELEN (procuration à M. Stéphane FILLION), Mme Anaïs BONDURAND (procuration à M. Mathieu SYNOWIECKI).

Secrétaire de séance : M. Alain OULIAC

A la demande de M. le Maire, Mme Hanane MAALLEM, Première Adjointe, indique à l'Assemblée que la Commune a été informée par le comptable public de l'impossibilité de procéder au recouvrement de créances datant des exercices 2022 à 2025.

En conséquence, il convient de prononcer l'admission en non-valeur des titres concernés, en créances irrécouvrables sur le budget principal de la Commune, mentionnés sur la liste n° 7450720412 transmise par le comptable public, représentant un montant total de 3 153,38 €. Les titres concernés correspondent à des prestations de restauration scolaires, d'animations périscolaires ou de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Une décision d'admission en non-valeur de ces titres doit être prononcée par l'Assemblée délibérante.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2026 du budget principal de la Commune, au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Vu la délibération n° DL-260126-005 du 26 janvier 2026 approuvant le Budget primitif de la Commune 2026 ;
- Vu la délibération n° DL-260623-079 du 23 juin 2026 approuvant le Budget Supplémentaire 2026 du Budget principal de la Commune ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration générale, Prévention et Sécurité » du 17 septembre 2026 ;
- Considérant d'une part, que toutes les opérations visant à recouvrer cette créance ont été diligentées par le Comptable public dans les délais légaux et réglementaires ;
- Considérant d'autre part, qu'il est désormais certain que cette créance ne pourra plus faire l'objet d'un recouvrement ;

DÉCIDE

- D'approuver l'admission en non-valeur des titres relatifs aux exercices 2022 à 2025 mentionnés sur la liste n° 7450720412.
- D'autoriser M. le Maire à prononcer l'admission en créances admises en non-valeurs des dettes, sur le budget principal de la Commune, pour un montant de 3 153,38 €.
- D'habiliter M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et à engager toutes les démarches permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance,



Alain OURLIAC

Délai et recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Parc Georges Spénale - 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe
Tél. : 05.63.40.22.00 - Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

Direction Générale des Finances Publiques

SGC DE GAILLAC
68 PLACE D HAUTPOUL
CS 5024
81605 GAILLAC CEDEX

Vu pour être annexé à la délibération
n° DL-260929-120 du 29/09/2026
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 29/09/2026
Le Maire
Raphaël BERNARDIN




Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 081-218102713-20260929-DL260929120-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 27120 - SAINT-SULPICE-LA-POINTE

N° de la liste : 7450720412

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A GAILLAC CEDEX, le 17 juin 2026

Bruno REVERDY


Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	3 153,38 €	
6542	0,00 €	
Total	3 153,38 €	

A _____, le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux À compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2024	T-1120-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	5,49			
2023	T-2646-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	11,90			
2024	T-323-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	13,60			
2024	T-786-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	16,47			
2023	T-15-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	16,60			
2023	T-1987-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	16,60			
2023	T-382-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	16,60			
2023	T-2183-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	17,93			
2022	R-187-2-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	18,70			
2022	R-188-2-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	19,92			
2023	T-2844-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	17,93			
2023	T-2346-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	18,70			
2024	T-8-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	20,40			
2024	T-941-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	23,79			
2024	T-164-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	23,80			
2023	T-164-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	24,90			
2024	T-544-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	28,90			
			Total pour				310,13			
2025	T-2360-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	9,15			
2023	T-395-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	14,94			
2023	T-26-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	14,94			
2023	T-180-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	19,92			
			Total pour				58,95			
2023	T-2539-1			Personne disparue	98-autre produits fiscaux	6541	38,50			
			Total pour				38,50			
2023	T-2408-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	63,00			
2023	T-2680-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	15,27			
			Total pour DE				78,27			
2023	T-2200-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	16,60			
2024	T-367-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	17,00			
2023	T-2676-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	21,60			
2023	T-413-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	28,88			
2023	T-750-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	29,88			
2023	T-2039-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	33,20			
2023	T-2403-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	36,52			
2023	T-212-1			Combinaison infructueuse d'actes	161-cantine et animation	6541	39,84			

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux à compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2024	T-41-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	40,80			
2023	T-589-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	43,84			
2024	T-191-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	47,60			
2023	T-2874-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	51,00			
			Total pour				406,76			
2024	T-192-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	8,99			
2024	T-42-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	26,97			
			Total pour				35,96			
2024	T-597-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	4,20			
2023	T-2410-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	15,34			
2024	T-372-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	18,90			
2023	T-2682-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	30,40			
2023	T-2036-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	50,45			
2024	T-46-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	55,17			
2024	T-197-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	58,99			
2023	T-2205-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	147,73			
			Total pour				384,18			
2023	T-2051-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	256,40			
2023	T-603-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	85,77			
2023	T-764-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	365,05			
2023	T-2214-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	365,51			
			Total pour				1 072,73			
2025	T-2563-1			Personne disparue	98-autre produits fiscaux	6541	10,00			
			Total pour				10,00			
2023	T-2071-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	16,65			
2023	T-442-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	16,97			
2023	T-783-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	25,00			
2023	T-2909-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	26,30			
2023	T-630-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	26,93			
2023	T-2232-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	38,19			
2021	R-179-114-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	57,38			
2021	R-180-131-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	57,98			
2022	T-1562-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	72,90			
2022	R-186-106-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	84,60			
2022	R-187-104-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	85,61			
2022	R-184-105-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	108,34			

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2022	R-188-139-1			Combinaison infructueuse d actes	161-cantine et animation	6541	144,05			
			Total pour				760,90			
			TOTAL DE LA LISTE				9 153,38			